



4 rue de l'Ecole
67250 HOHWILLER
Tél : 03.88.05.61.10
Fax: 03.88.05.61.12

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
DU 27 NOVEMBRE 2009 A 19H00**

Liste des présents

Communes	Conseillers	Suppléants
HERMERSWILLER	Jean-Marie SCHWARTZMANN	
HOFFEN	Raymond ROTH Jacques SCHULER	
HOHWILLER	Ernest ROTT	
KEFFENACH	Alfred SCHNEIDER Georges WAGNER	
LEITERSWILLER	Raymond MERCK	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN Jean-Marc ZACHER	
RETSCHWILLER	Charles GRAF Jean-Luc KNOERR	
SCHOENENBOURG	Jean-Pierre SCHEIDT Dominique WEISHAAR	
SOULTZ S/S FORETS	Pierre MAMMOSSER Denise EHRHARD Lucienne HAAS Marie-José SCHALLER Eric HUBERT	
SURBOURG	Christophe SCHARRENBERGER Olivier ROUX Charles DIRGALA Olivier TROLL	

Elus présents : 22

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le vendredi 27 novembre 2009 à 19h00 au siège à Hohwiller. L'ordre du jour comportait neuf points :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 14 septembre 2009.
2. Intervention de M. SIGWARD (CAUE) projet petite enfance.
3. Discussion emprunt ZA.
4. ZA : vente parcelles au profit de la SCI " Les Bambous ".
5. Etude préalable à l'acquisition d'un SIG : choix du bureau d'études.
6. Périscolaire : budget 2010, règlement intérieur et aménagement terrain.
7. Bulletin intercommunal : choix de l'imprimeur et distribution.
8. Devis enseignes siège et périscolaire.
9. Divers.

Point un de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la réunion du 14 septembre 2009 :

Le Conseil Communautaire, adopte par 16 voix et 4 abstentions (pour cause d'absence) le compte rendu de la séance du 14 septembre 2009.

Point deux de l'ordre du jour : Intervention de M. SIGWARD (CAUE) projet petite enfance :

Le Président évoque le projet initié par la Commune de Soultz-sous-Forêts en matière de petite enfance dans le cadre de la restructuration de leur pôle scolaire. M. Pierre MAMMOSSER prend la parole et présente le document de travail élaboré en partenariat avec le CAUE concernant la Communauté de Communes. Il s'agit pour la Communauté de Communes d'intégrer sur le même site un accueil périscolaire doté d'une restauration scolaire. M MAMMOSSER insiste sur la capacité d'accueil qui serait portée de 49 à 70 enfants en incluant les enfants de 4 à 6 ans. Il rappelle également que 75 % de la fréquentation au niveau du périscolaire sont des enfants issus de la Commune de Soultz-sous-Forêts. La superficie estimée pour la réalisation du projet est de 320 M² avec possibilité d'augmenter la surface. M SIGWARD propose de consulter le scénario d'implantation et donne des explications complémentaires. Il précise notamment que les aménagements autour du bloc scolaire sont essentiels pour la sécurité des usagers piétons en terme d'accessibilité mais également de déplacement et de stationnement pour les véhicules. Parallèlement au projet cité précédemment, la halte-garderie de Soultz-sous-Forêts dont la capacité d'accueil est limitée par l'exiguïté des locaux pourrait être transférée sur le site actuel du périscolaire à Hohwiller. Le Conseil Communautaire, décide donc à l'unanimité, d'adhérer au projet concernant d'une part l'implantation du périscolaire à Soultz-sous-Forêts et d'autre part le transfert de la halte-garderie à Hohwiller.

Point trois de l'ordre du jour : Discussion emprunt ZA :

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes avait contracté un emprunt en 2007 réservé à l'achat de terrains dans la zone d'activités intercommunale du Soultzerland. Un déblocage partiel avait été sollicité auprès de la Banque Populaire. Après discussion, le Conseil, décide à l'unanimité, de ne pas honorer l'emprunt restant encore disponible d'un montant de 250 000,00 €.

Point quatre de l'ordre du jour : ZA : vente parcelle au profit de la SCI " Les Bambous " :

Le Président demande aux membres de se prononcer sur la vente d'une parcelle devant être consentie au profit de la :

SCI LES BAMBOUS, représentée par M Pierre-Alexandre HUBER (chef d'entreprise) et Mme Samia SENNOUR (co-gérante) son épouse, le terrain :

- Section 37 n° 523/211 d'une superficie totale de 31,36 ares au prix HT de 2 900,00 € l'are viabilisé soit un montant total HT de 90 944,00 € correspondant à 108 769,02 € TTC.

Le Conseil Communautaire autorise également le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Point cinq de l'ordre du jour : Etude préalable à l'acquisition d'un SIG : Choix du bureau d'études :

Le Président informe les élus que la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 octobre 2009 et la Commission de sélection des offres le 16 novembre 2009. L'analyse des différentes propositions a permis de mettre en évidence l'offre présentée par le Bureau d'Etudes IETI Consultants pour un montant HT de 10 820,00 € soit 12 940,72 € TTC.

Point six de l'ordre du jour : Périscolaire : budget 2010, règlement intérieur et aménagement terrain :

1) Périscolaire : budget 2010 : Le Président présente aux membres du Conseil le budget établi par l'AGF (Association Générale des Familles) concernant le périscolaire. Le budget de l'exercice 2010 subit une hausse importante puisqu'il passe de 154 621,00 € en 2009 à 191 319,00 €. La hausse de la fréquentation explique l'augmentation de certaines lignes budgétaires (repas ; matériel pédagogique ; transport ; charges salariales...). La part restant à la charge de la Communauté de Communes passe de 81 900,00 € 2009 à 87 677,00 € en 2010. La Commune de Soultz-sous-Forêts versera également une contribution de l'ordre de 6 638,00 € correspondant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

2) Périscolaire : règlement intérieur : Le Président suggère au Conseil de modifier la Convention de Gestion de l'Accueil Périscolaire et ALSH à Hohwiller au niveau du point **5.2** intitulé "**Enfants concernés**" dont la formulation proposée est désormais la suivante :

Ouverture aux enfants d'autres communes en fonction des disponibilités et sur la base d'un tarif majoré (+15 %) dont le domicile de l'enfant est situé en dehors de la Communauté de Communes du Soultzerland.

En cas de garde alternée et si un des parents est domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes du Soultzerland le tarif normal sans majoration s'applique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3) Périscolaire : aménagement terrain : Le Président soumet au Conseil les différents devis concernant l'aménagement du terrain attenant au périscolaire. Après analyse des offres, le Conseil a décidé de confier l'aménagement du terrain à l'entreprise de construction Muller Denis de Leiterswiller pour un montant total HT de 5 759,40 € soit 6 888,24 €.

Point sept de l'ordre du jour : Bulletin intercommunal : choix de l'imprimeur et distribution :

Le Président demande aux élus de se prononcer d'une part sur le choix de l'imprimeur et d'autre part sur la distribution du bulletin intercommunal :

1) Choix de l'imprimeur : Le Président évoque les différents devis concernant le choix de l'imprimeur pour la réalisation du bulletin intercommunal numéro 7. Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'imprimerie Valblor basée à Illkirch pour un montant total de 1 950,00 € HT correspondant à 3200 exemplaires.

- 2) Distribution du bulletin :** Le Président propose de confier la distribution du bulletin intercommunal sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Sultzerland à l'entreprise MEDIAPOST située à Geispolsheim dont l'offre initiale correspondant à 12 pages était estimée à 317,10 €. Ce montant pourrait être revu à la hausse si toutefois un 16 pages s'imposait. Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Point huit de l'ordre du jour : Devis enseignes siège et périscolaire :

Le Président demande aux membres de se prononcer sur les devis concernant la mise en place d'enseignes pour le siège et le périscolaire. Après discussion, le Conseil décide de faire appel à l'entreprise DYNACOM la mieux disante basée à Hambach.

Point neuf de l'ordre du jour : DIVERS :

- 1) Autorisation de signature au Président pour la vente de terrains :** Le Président demande aux élus l'autorisation de signer les documents relatifs à la vente de terrains dans la zone d'activités intercommunale du Sultzerland. Le Conseil, à l'unanimité, accède à cette demande.
- 2) Transport périscolaire :** Le Président propose au Conseil d'analyser l'offre présentée par l'entreprise STRIEBIG dans le cadre du ramassage scolaire concernant l'accueil périscolaire pour le prolongement du RPI Hoffen, Hermerswiller et Leiterswiller ainsi que la desserte de Surbourg/Hohwiller. Après discussion, les membres décident de confier cette mission à l'entreprise STRIEBIG et autorise le Président à signer la nouvelle convention.
- 3) Augmentation salariale de l'agent de développement :** Le Président propose d'augmenter la rémunération de l'agent de développement. Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, de mettre en place la nouvelle rémunération à compter du 1^{er} janvier 2010.
- 4) Bancs publics :** Le Président informe l'assemblée que 3 bancs publics restent encore disponibles au siège à Hohwiller. Après un tour de table, les communes intéressées sont Hohwiller, Schoenenbourg et Surbourg. Le Conseil Communautaire, donne son accord pour cette mise à disposition.

Prochaine réunion :

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de Communes du Sultzerland
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance
Madame Annick KNOLL